

Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 30 novembre 2020

Présents : M. Jean-Paul Robin, M. Georges Montel, Mme Annie Coperet, M. Patrick Favre, Mme Anne-Marie Fuet, M. Yves Bodot, Mme Pascale Charles, Mme Catherine Cinquin, Mme Charlotte Congretel, M. Paul Desplace, Mme Stéphanie Khalil, Mme Catherine Lefert, M. Adrien Perron, M. François Rivier, M. Jacques Turrin.

Secrétaire de séance : Mme Pascale Charles

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 21 septembre 2020

Le conseil municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte-rendu du conseil municipal du 21 septembre 2020.

Informations

Monsieur le Maire informe le conseil municipal :

- avoir reçu une copie d'un courrier envoyé à Enedis pour un refus de pose d'un compteur Linky.
- de la fermeture du secrétariat de mairie du 21 décembre au 3 janvier 2021 pour les congés de fin d'année.

Urbanisme

PLU : avis sur le projet de modification n°1

Le Plan Local d'Urbanisme de Régnié-Durette, a été approuvé le 20 juillet 2017.

Par arrêté n°038/2019 en date du 11 décembre 2019, le Conseil Communautaire de la CCSB a prescrit la modification n°1 du PLU de Régnié-Durette, avec notamment pour objectifs de :

- créer des Secteurs de Taille et de Capacité d'Accueil Limitées (STECAL) ;
- identifier les bâtiments susceptibles de changer de destination ;
- rectifier l'OAP « les Chênes » ;
- corriger des erreurs matérielles.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable pour l'approbation de la modification n°1 du PLU de Régnié-Durette, demande à la Communauté de Communes Saône-Beaujolais d'approuver la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de Régnié-Durette.

PLU : avis sur le projet de révision avec examen conjoint n°1

Le Plan Local d'Urbanisme de Régnié-Durette, a été approuvé le 20 juillet 2017.

Par délibération n°2019.110 du 3 octobre 2019, le Conseil Communautaire a prescrit la révision avec examen conjoint n°1 du PLU de Régnié-Durette pour permettre l'actualisation de l'étude des aléas.

Pour ce faire, une procédure de révision avec examen conjoint, sans remise en cause du plan d'aménagement et de développement durable (PADD), a été prescrite.

Le projet de révision avec examen conjoint n°1 du PLU de Régnié-Durette n'a pas été soumis à évaluation environnementale comme l'indique la décision n°2020-ARA-KKU-1894 de l'autorité environnementale du 18 mars 2020.

Le projet de révision avec examen conjoint n°1 a été arrêté et le bilan de la concertation tiré par délibération n°2020.2 en date du 6 février 2020.

Le dossier a ensuite été notifié aux Personnes Publiques Associées qui ont été invitées à faire connaître leur avis lors de la réunion d'examen conjoint le 27 février 2020.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, émet un avis favorable pour l'approbation de la révision avec examen conjoint n° 1 du PLU de Régnié-Durette, demande à la Communauté de Communes Saône-Beaujolais d'approuver révision avec examen conjoint n° 1 du PLU de Régnié-Durette.

Règlement intérieur du conseil municipal

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le règlement intérieur qui doit être instauré dans les 6 mois après l'installation du conseil municipal pour les communes de plus de 1 000 habitants.

Il est précisé que dans ce règlement intérieur, il a été différencié le procès-verbal et le compte-rendu. Le compte-rendu sera dorénavant un document succinct qui sera affiché, envoyé à la presse si la demande en est faite et mis en ligne sur le site internet de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte le règlement intérieur tel que présenté.

Recensement 2021 de la population – Recrutement et rémunération des agents recenseurs

Sujet annulé, le recensement est reporté en 2022.

Création d'un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que, pour les besoins de service, il convient de créer un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet (27.5/35^{ème}) à compter du 1^{er} janvier 2021. Ceci afin de pérenniser le contrat de l'agent contractuel actuellement en place, pour les travaux de voirie, de fleurissement et d'entretien de bâtiments.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de créer à compter du 1^{er} janvier 2021, un emploi permanent appartenant au grade d'emplois des adjoints techniques, au grade d'adjoint technique à temps non complet, soit 27,5/35^{ème}. D'inscrire les crédits correspondant au budget primitif 2021, autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'application de cette délibération.

Création d'un poste d'adjoint administratif territorial à temps non complet

Sujet reporté lors d'une prochaine séance de conseil municipal.

Finances

Convention SPA 2021

Annie Coperet, adjointe aux finances, présente au conseil municipal la convention avec la Société Protectrice des Animaux pour la mise en fourrière des chiens errants ou en état de divagation sur la commune. Il est précisé que cette convention ne comprend aucun transport, aucune capture pour la prise en charge initiale et, que le coût est de 0,50 € par habitant et par an.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la proposition de convention avec la SPA pour la prise en charge des chiens errants ou divagants sur la commune, accepte, le montant de la redevance annuelle qui s'élève à 0,50 € par habitant, précise que les crédits seront inscrits au budget primitif 2021. Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Décisions modificatives – Virements de crédits

Annie Coperet, adjointe aux finances informe le conseil municipal, qu'il y a lieu de procéder à une décision modificative pour éviter le dépassement de crédits du chapitre 014 « atténuation de produits ». Ce dépassement est lié au dégrèvement de la taxe d'habitation pour les logements vacants.

Fonctionnement	Dépenses	Recettes
Compte 022 <i>Dépenses imprévues</i>	- 800 €	
Compte 7391172 <i>Dégrèvement. Taxe habit log vacants</i>	+800 €	

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de procéder à la décision modificative telle que présentée.

Convention d'autorisation et de réalisation – Création et restauration de haies – Marathon de la biodiversité

Annie Coperet, co-responsable de la commission fleurissement informe le conseil municipal qu'elle a rencontré avec Patrick Favre Mme Solène Soulas de l'association experte « Arthropologia », pour la mise en place sur la commune de haies dans le cadre du Marathon de la biodiversité.

Elle explique que la CCSB a été lauréate en 2016 d'un appel à projet pour la biodiversité des Agences de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse et Loire-Bretagne. Le projet le plus ambitieux retenu a été le Marathon de la biodiversité. Le défi : créer et restaurer 42 kilomètres de haies et 42 mares.

Le projet co-financé par la CCSB et les Agences de l'Eau permet aux propriétaires de parcelles publiques, naturelles ou agricoles (sans exploitant agricole sur les parcelles) situés sur une zone prioritaire de bénéficier de travaux de création de haies et de création/restauration de mares.

La prise en charge financière pour les travaux de restauration ou de création de haies n'est possible que pour les parcelles situées en zones éligibles « Marathon de la biodiversité » définies avec les Agences de l'Eau.

La CCSB s'engage à fournir les plants et les protections pour la réalisation des plantations. Elle s'engage également à réaliser les plantations que ce soit via une prestation payante auprès d'une association, d'une entreprise, soit via l'organisation d'un chantier citoyen.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de participer au « Marathon de la biodiversité » et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Commissions communales

Commission bâtiments

Georges Montel informe le conseil :

- que les travaux de création d'une terrasse au multiservices avancent, ils devraient se terminer prochainement si le temps le permet. Un conseiller trouve dommage de mettre du gravier sur la terrasse. Il lui est répondu que le budget est trop serré pour mettre des dalles.

Commission décoration

Annie Coperet informe le conseil :

- que les décorations ont été installées par la commission dans l'après-midi. Les massifs ont pris les couleurs de Noël. Un massif a été réservé pour une décoration préparée par les enfants de l'école et le comité des fêtes, elle sera installée prochainement. La Seb interviendra mercredi 2 décembre pour la pose des guirlandes.

- « à l'occasion du 8 décembre, illuminons notre village ». Tous les Durégnatons sont invités à décorer, illuminer leur maison, jardin, balcon aux couleurs de Noël, avec des lumignons, lampions, guirlandes, ...

L'affiche a été mise sur Panneau Pocket, elle sera distribuée aux enfants de l'école dans la semaine et dans les commerces du village.

Commission tourisme CCSB

Annie Coperet informe le conseil qu'une réunion a eu lieu en visioconférence le 3 novembre dernier.

Pendant la période estivale, beaucoup de français ont visité le Beaujolais, un bilan plutôt satisfaisant par rapport aux prévisions. Bonne fréquentation pour la « Maison du terroir », une hausse de la fréquentation pour « La maison de la randonnée et du trail ». Bonne fréquentation également des sites naturels avec le Mont Brouilly, la Terrasse de Chiroubles et le Mont Saint Rigaud. Une forte hausse de location de vélos.

Les projets de l'année sont terminés : le sentier de la Côte du Py, le Saint Rigaud, le site du moulin de la roche à Jullié. Le jardin des vignes à Saint Lager est bien avancé.

Si la commune a un projet concernant le tourisme, elle devra le présenter à la commission de la CCSB.

Commission finances

Annie Coperet informe le conseil municipal qu'une réunion de la commission a eu lieu vendredi dernier.

Commission voirie

Patrick Favre informe le conseil :

- qu'une réunion a eu lieu en octobre,
- que le déplacement de l'agglomération prévu lors du dernier conseil municipal pourra avoir lieu dès lors que nous aurons reçu les panneaux,
- de l'achat d'une épareuse de la marque Noremat pour un montant de 30 500 €. Elle sera livrée en début d'année 2021.
- que les travaux de voirie 2020 sont terminés.

Sieva

Patrick Favre informe le conseil qu'il convient de donner un avis sur le rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable. Le document ayant été envoyé en amont aux conseillers, aucune question n'est posée et le conseil municipal émet un avis favorable pour ce rapport.

Commission communication

Anne-Marie Fuet informe le conseil :

- qu'une réunion a eu lieu en présence de 3 personnes du CCAS et 3 personnes de la commission communication pour faire un point sur le suivi du colis des aînés. Des courriers ont été envoyés à toutes les personnes concernées. 66 personnes ont répondu favorablement. 27 personnes ne souhaitent pas le recevoir cette année mais remercient la municipalité pour cette attention. 8 colis seront également déposés à l'hôpital ou à l'Ehpad. Les commandes ont été passées et les colis seront préparés en mairie le 17 décembre afin que les conseillers puissent les récupérer le vendredi 18 décembre entre 9h00 et 12h00. Elle explique qu'habituellement la distribution se faisait entre les conseillers municipaux et les membres du CCAS, et entre Noël et le jour de l'An. Dans le contexte sanitaire actuel, toutes les précautions devront être prises lors des visites auprès des personnes âgées. Celles-ci seront prévenues par téléphone.
- remercie les conseillers pour la distribution des Flash Info. La liste de distribution actualisée sera jointe lors de la distribution du bulletin municipal.
- des modifications faites sur le site internet et de la mise en ligne du document « Notes historiques.de Régnié en Beaujolais ». Cette mise en ligne se fera sous forme d'épisodes, des affiches pour informer les habitants seront mises dans les commerces.

Commission école

Catherine Cinquin informe le conseil :

- que les enfants de maternelle font la motricité à la maison associative, et les élèves de primaire le sport à l'espace loisirs.
- qu'un conseil de classe a eu lieu le 13 octobre, les institutrices demandent l'achat de talkie-walkie pour communiquer plus facilement entre elles et surtout en cas de problèmes.

Commission sociale CCSB

Catherine Cinquin informe le conseil qu'une commission sociale a eu lieu avec une présentation de toutes les structures accueillant de la garde d'enfants et également sur la politique de la ville pour le quartier d'Aiguerande.

Sybémol

Catherine Lefert informe le conseil :

- qu'une réunion a eu lieu le 9 novembre – 115 élèves inscrits depuis la rentrée contre 127 l'année dernière.
- que la personne recrutée pour effectuer les animations dans les écoles a démissionné et n'est à ce jour pas remplacée.
- que, depuis le reconfinement, la reprise des cours a pu se faire en visioconférence.

Catherine Lefert s'interroge par ailleurs : sur la position de la commune qui parle de sortir de ce syndicat alors qu'aucune autre commune n'aborde le sujet. Il lui est répondu que la commune n'est pas contre subventionner les enfants, mais ce qui ne paraît pas normal c'est de subventionner les adultes. Une conseillère ajoute que le Sybémol répond à cela en disant que s'il n'y a plus d'adultes, il n'y aura plus de pilier pour encadrer les enfants. Les musiciens du Sybémol sont souvent membres de la fanfare l'Echo du Vignoble » qui assure sur la commune les cérémonies commémoratives.

Commission développement durable CCSB

Yves Bodot informe le conseil :

- que le Marathon de la biodiversité se terminera à l'hiver 2022,
- que la CCSB va procéder à l'achat de vélos électriques pour les touristes, ces vélos pourront être mis à la disposition des habitants hors saison. Une aide financière pour l'achat de vélo électrique pour les particuliers sera mise en place.
- qu'il est toujours possible d'acheter des composteurs, des verres réutilisables pour les manifestations et de commander des bennes « ordures ménagères » pour les grosses manifestations.
- qu'il va y avoir des travaux sur les différentes déchetteries du territoire.
- l'opération « Rénov en Beaujolais » est désormais accessible pour les bâtiments publics.
- que les problèmes de déchets sauvages autour des Points d'Apport Volontaire sont récurrents sur toutes les communes.

Commission culture CCSB

Anne Marie Fuet informe le conseil du bilan des animations culturelles durant l'été :

- les lectures publiques au parc Popy ont attiré sur 8 matinées 507 personnes avec un public essentiellement d'enfants de moins de 10 ans.
- les mercredis du col : bonne fréquentation sur 7 mercredis de 14h00 à 17h00 animation pour les enfants et à 17h00 un spectacle gratuit avec 3 compagnies aux univers différents. En moyenne 300 personnes par mercredi.
- cinéma en plein air : 5 séances programmées sur les communes de la CCSB avec la thématique du film d'animation.
- Festival Dézing : a été annulé en raison de l'épidémie, la subvention 2020 servira pour l'édition 2021.
- Théâtre municipal Grenette : bonne reprise depuis fin septembre, le public était au rendez-vous.

- une délégation culture-patrimoine a été créée au sein de la CCSB le 9 juillet dernier.
- la CCSB souhaiterait intégrer pendant le mandat le label « Pays d'Art et d'Histoire ».
- le cinéma le Singuliers : grosse chute de fréquentation estivale, 60 à 70% de la fréquentation habituelle.
- le Centre Culturel Associatif en Beaujolais (CCAB) : devrait s'arrêter au 31 décembre 2020. Il serait remplacé par la Convention Territoriale d'Education Artistique et Culturelle (CTEAC) et proposer une offre culturelle différente

Commission urbanisme

Monsieur le maire informe le conseil :

- qu'un compte-rendu a été envoyé aux conseillers suite à l'enquête sur le PLUi-H. une réunion aura lieu en mairie le 2 décembre avec la CCSB.
- qu'un compromis de vente a été signé entre les Hospices de Beaujeu et la CCSB pour l'achat de la Grange Charton. La signature de la vente s'effectuera courant décembre.

Questions diverses

Une conseillère demande si les vœux du maire auront lieu. Il est répondu qu'en l'état actuel, cela ne paraît pas envisageable mais qu'il faut attendre les directives du gouvernement pour janvier.

Une conseillère informe la secrétaire que le nouveau logiciel pour l'envoi des convocations n'est pas pratique. L'envoi des prochaines convocations se fera par mail.

La séance est levée à 20h19